

Salon d'Automne d'Albi 2022

à L'Espace Art, 13 place Fernand Pelloutier, Albi.

Entrée libre, tous les jours,

du 28 octobre au 13 novembre 2022, de 14 h 00 à 18 h 30.

INVITÉS D'HONNEUR

Didier DUBARRY, Eth de Mélaou, Peintre

Mathieu CHIVA, Sculpteur

Article I: Le Salon est ouvert à toutes les catégories d'expression: huile, acrylique, aquarelle, pastel, dessin, collages sur tous supports, ainsi qu'aux formes et volumes de toutes matières.

Article II: Chaque artiste pourra présenter trois œuvres au comité. Elles devront disposer d'un système d'accrochage solide mais démonté ; les œuvres sous verre seront encadrées, les toiles auront, au minimum, un ruban caché-clous sur la tranche. L'étiquetage, au verso de l'œuvre, indiquera lisiblement les noms, prénoms, adresses de l'artiste, le titre de l'œuvre, son prix ou sa réservation.

***Dimensions des œuvres encadrement inclus**

min. 55 x 46 cm (10F), max. 89L x 116H cm (50F).

***Les sculptures doivent être présentées obligatoirement sur**

socle et ne pas dépasser 2 m. de hauteur.

Article III: Le droit d'inscription est fixé à **60 €**. Les chèques devront être libellés au nom de : **Amis des Arts d'Albi**, accompagner le bulletin d'inscription ci-joint et parvenir avant le 30 septembre 2022 à l'adresse suivante :

Gérard BLANC 83 Rue Marechal Ney 81000 Albi

La sélection se faisant sur photo, envoyez trois photos numériques de vos œuvres à l'adresse suivante :

artemoraleda@gmail.com Avec pour objet "**Salon d'Automne d'Albi 2022**"

Format JPG minimum 2 Mega maximum 4 Mega par photo.

Les artistes sélectionnés seront informés et n'apporteront que les œuvres retenues.

Article IV : Des prix sont offerts par la Ville d'Albi, le Département du Tarn, l'Ecole des Mines d'Albi, l'entreprise Le Pastellier et Les Amis des Arts d'Albi. Ils seront remis aux artistes ou à leurs représentants, lors du

vernissage le vendredi 4 novembre 2022 à partir de 18h30

La constitution des jurys du palmarès et leurs décisions sont du ressort exclusif des différents partenaires qui en offrent les récompenses ; aucun membre des Amis des Arts ne peut y participer, exception faite pour le Prix du Graphisme offert par cette Association.

La participation au palmarès est ouverte à tous les artistes.

Article V: Dépôt. Les œuvres devront être déposées à la salle d'exposition "Espace Art" 13, place Pelloutier à Albi, le mercredi 26 octobre de 9h à 18h et le jeudi 27 octobre de 9h à 12h.

Article VI: Retrait. Le retrait des œuvres exposées pourra être fait le lundi 14 novembre et mardi 15 novembre à partir de 9h30 jusqu'à 18h. Ultérieurement, les œuvres seront mises en dépôt au siège de l'Association des Amis des Arts d'Albi (9, Capitaine Treilhes, 81000 ALBI, 05 63 38 02 22).

Article VII: Le Comité d'organisation du Salon prend toutes les précautions possibles au moment de la réception, de la manipulation, de l'accrochage ou du stockage des œuvres qui lui sont confiées mais décline toute responsabilité en cas de perte, vol, incendie ou tout autre dégât.

Article VIII: L'association des Amis des Arts d'Albi est autorisée à percevoir 10% sur le montant des ventes qui pourraient intervenir durant l'exposition au Salon d'Automne. La totalité de ces sommes sera versée au budget d'organisation du Salon.

Article IX : La participation au Salon d'Automne implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Rappel des dates

30 septembre 2022	*Date limite d'envoi des bulletins d'inscription et des photos.
26 octobre	*Dépôt des œuvres au Salon de 9h à 18h .
27 octobre	*Dépôt des œuvres au Salon de 9h à 12h .
4 novembre	*Vernissage du Salon à partir de 18h30 ; remise des prix
14 et 15 novembre	*Retrait des œuvres au Salon de 9h à 12h et 14h à 18h .
Courant décembre	*Retrait encore possible au siège des Amis des Arts (art. VI).

Contact:

Marie France AUBRY-RAULHAC 06 99 36 20 48 jf_raulhac@yahoo.fr

Maria MORALEDA 06 23 80 50 08 artemoraleda@gmail.com

Gérard BLANC 06 71 22 70 07 gerard-blanc@hotmail.fr

Compte tenu des délais très courts pour la réception, l'installation et le retrait des œuvres, nous demandons aux exposants de se conformer aux dates et horaires indiqués et de prévenir en cas d'empêchement aux numéros communiqués ci-dessus.